

WEBEDIA

Société par actions simplifiée
Capital social : 72.165 euros
Siège Social : 5 rue de Douai, 75009 Paris
RCS Paris B 501 106 520

07B 04/06

**Conseil d'administration
en date du 27 juin 2008**

L'an 2008, le 27 Juin , à 9 heures, le Conseil d'administration s'est réuni, au siège social, sur convocation de son Président.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

Cédric Sire
Guillaume Multrier
Alain Caffi
Hervé Schrike
Benoist Grossmann
Laurent Aascher
Cédric Tournay

Greffé du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R
24 SEP. 2008

N DE DEPOT 159-25

Tous les administrateurs étant présents, ceux-ci peuvent valablement délibérer.

Monsieur Cédric Sire, en sa qualité de Président, préside la séance.

Laurent Aascher et Benoist Grossmann en qualité de censeurs sont présents

Le Président de séance indique aux membres du Conseil qu'ils sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- confirmation de Monsieur Cédric Sire dans ses fonctions de Président de la Société – Fixation de la rémunération de ses fonctions de Président de la Société ;
- confirmation de Monsieur Guillaume Multrier dans ses fonctions de Directeur Général de la Société – Fixation de la rémunération de ses fonctions de Directeur Général ;
- désignation du Président du Conseil d'administration ;
- définition du domaine concerné par l'obligation de non-concurrence prévue par les statuts de la Société et du contenu de l'acte d'adhésion des Personnes-Clés ;
- désignation des personnes-clés de la Société ;
- pouvoirs pour formalités légales.

PREMIERE DECISION

Confirmation de Monsieur Cédric Sire dans ses fonctions de Président – Fixation de la rémunération de ses fonctions de Président

Le Président rappelle au Conseil qu'il a été nommé Président de la Société par une décision du comité de direction en date du 29 octobre 2007 et ce pour une durée de un an. Le Président propose au Conseil de confirmer ses fonctions et de renouveler son mandat pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2011 et appelée à statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, confirme Monsieur Cédric Sire dans ses fonctions de Président de la Société pour la durée de son mandat d'administrateur, et

décide que Monsieur Cédric Sire percevra au titre de sa fonction de Président de la Société une rémunération mensuelle brute d'un montant de 10.000 euros, avec effet au [1^{er} mars] 2008 ainsi que d'une partie variable d'un montant maximum de 20.000 euros qui sera déterminée selon des objectifs qui seront fixés lors d'un prochain conseil.

Monsieur Cédric Sire n'a pas participé au vote de cette décision.

DEUXIEME DECISION

Confirmation de Monsieur Guillaume Multrier dans ses fonctions de Directeur Général – Fixation de la rémunération de ses fonctions de Directeur Général

Le Président rappelle au Conseil que Monsieur Guillaume Multrier a été nommé directeur général de la Société par une décision du comité de direction en date du 29 octobre 2007 et ce pour une durée de un an. Le Président propose au Conseil de confirmer Monsieur Guillaume Multrier dans ces fonctions et de renouveler son mandat ~~pour la durée de son mandat d'administrateur~~, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2011 et appelée à statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, confirme Monsieur Guillaume Multrier dans ses fonctions de directeur général de la Société pour la durée de son mandat d'administrateur, et.

confirme que Monsieur Guillaume Multrier ne sera pas rémunéré pour l'exercice de ses fonctions de Directeur Général.

Monsieur Guillaume Multrier n'a pas participé au vote de cette décision.

TROISIEME DECISION

Désignation du Président du Conseil d'administration

Le Président propose au Conseil de le désigner Président du Conseil pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2011 et appelée à statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, désigne Monsieur Cédric Sire comme Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

QUATRIEME DECISION

Définition du domaine concerné par l'obligation de non-concurrence prévue par les statuts de la Société et du contenu de l'acte d'adhésion des Personnes-Clés

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide que l'obligation de non concurrence visée à l'article 37.1(a) des statuts de la Société concerne la création de site internet thématique sur l'une des

thématisques traitées par la Société ou par l'une de ses Filiales (tel que ce terme est défini dans les statuts de la Société) à la date de la cessation de fonctions de la personne concernée.

Après délibération, le Conseil définit le contenu de l'acte d'adhésion au statut de Personne-Clé selon le modèle qui figurera en annexe au présent procès-verbal.

CINQUIEME DECISION

Désignation des personnes clés de la Société

Le Président rappelle au Conseil que Monsieur Cédric Sire et Monsieur Guillaume Multrier ont été désignés personnes clés de la Société.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, confirme la désignation de Monsieur Cédric Sire et Monsieur Guillaume Multrier comme personnes clés de la Société et prend acte de la signature par Monsieur Cédric Sire et Monsieur Guillaume Multrier des actes d'adhésion.

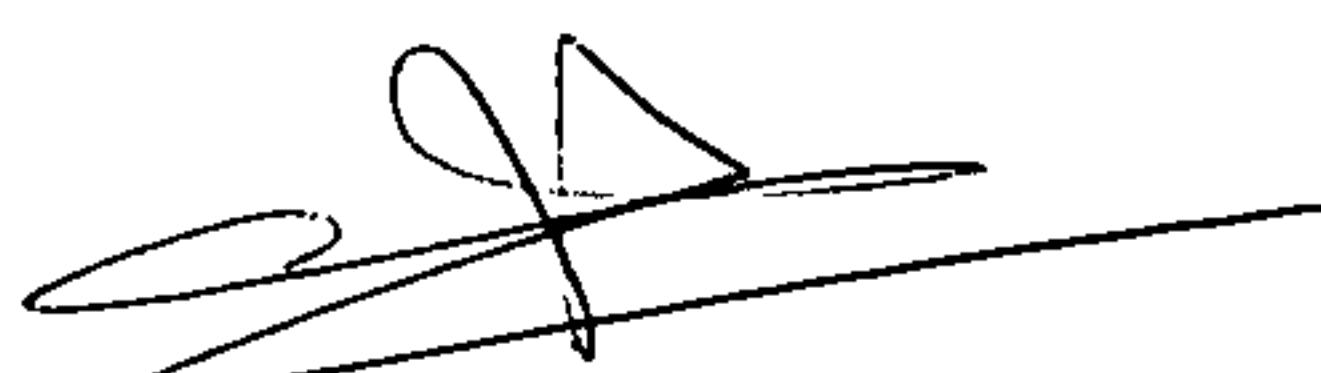
SIXIEME DECISION

Pouvoirs pour formalités légales

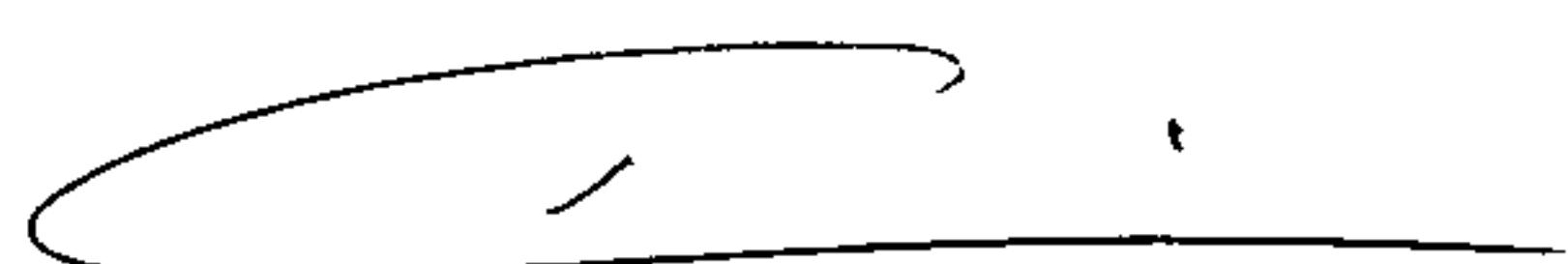
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes les formalités prescrites par la Loi.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Fait à Paris, le 27 Juin 2008.



Monsieur Cédric Sire



Alain Caffi